



CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes – BP 90412
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbe de conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 25 avril

Le Conseil municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. SALAÛN Eric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Camille, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine, VALIN Stéphanie

Excusés et pouvoirs : HUVELIN Jean-Marie à ARNAUD Guillaume, DE SUZANNET Anne-Catherine à LARDIERE Monique, SALAÛN Paul à BORDRON Jean-François

Absent : BAUDU Stéphane

M. Nicolas RAVON est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services, Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2022_040

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS POUR LES ÉTUDES AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Par délibérations n°2021_028 et 2021_029 du 15 mars 2021, le Conseil municipal avait validé et autorisé la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain avec l'État et de la convention de partenariat avec le Département de la Vendée pour le soutien financier à l'ingénierie de la Banque des Territoires (instruction des demandes de subventions pour les études liées à PVD).

Par ailleurs, par délibération en date du 14 mars 2022, le Conseil municipal a également validé le projet de redynamisation des centres-bourgs et la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire qui réprecise le cadre d'intervention du programme PVD pour la commune.

Afin de permettre la mise en œuvre pratique de la convention de partenariat signée avec le Département de la Vendée en 2021 qui permet notamment à la commune de bénéficier du soutien financier de la Banque des Territoires pour mener les études nécessaires à la mise en œuvre du programme PVD, il est nécessaire de compléter la délibération initiale pour autoriser formellement M. le Maire à signer également les conventions d'individualisation des subventions avec le Département, en complément de la convention cadre.

Concernant les demandes de subventions, il est rappelé au Conseil municipal que M. le Maire bénéficie d'une délégation de pouvoirs du Conseil municipal par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE la réalisation de l'ensemble des études nécessaires au projet de redynamisation des centres-bourgs, telles que définies dans la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain et dans le plan d'actions intégré dans la convention cadre et portant sur des missions d'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématique ;

- PREND ACTE que M. le Maire sollicitera dans le cadre de sa délégation toutes les aides financières possibles auprès de la Banque des Territoires par l'intermédiaire du Département de la Vendée pour l'ensemble des études éligibles ;
- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer tous documents s'y afférant et notamment les conventions à intervenir avec le Département, pour l'individualisation des subventions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

